

La section sportive scolaire sauvetage côtier



La section Sportive Scolaire Sauvetage Côtier du lycée Nord Bassin fonctionne depuis sa mise en place à la rentrée 2018.

Elle est régie par convention validée par le conseil d'administration du lycée et signée par les différents partenaires du projet (le Lycée Nord Bassin Simone Veil, le club de sauvetage côtier de Lège Cap Ferret, la Ville d'Andernos les Bains, sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale).

OBJECTIFS

- Sur le plan scolaire, la **section est ouverte à de jeunes lycéens motivés** intégrant une classe de seconde à la rentrée et désirant poursuivre une scolarité avec les spécialités proposées dans notre établissement. **L'examen des dossiers scolaires de chaque candidat doit permettre d'émettre un avis favorable ou non à la candidature de chacun.** Les sélections sont à passer par tous les élèves même ceux inscrits les années précédentes.
- Sur le plan sportif, la section visera à :
 - **PRIVILEGIER l'amélioration des facteurs physiques, techniques et psychologiques**, bases de la performance motrice de bon niveau pour un jeune sauveteur.
 - **FORMER un citoyen sportif sauveteur**, lucide et autonome, respectable et respecté, pleinement intégré au sein de l'établissement.

RECRUTEMENT

Le concours d'entrée aura lieu :

Le Mercredi 11 juin 2025 à la piscine d'Andernos de 12h30 à 14h.

Le dossier d'inscription est disponible soit sur le site de l'établissement, soit auprès des collèges de secteur (Audenge, Andernos, Lacanau et Lège).

La fiche d'inscription, accompagnée des copies des bulletins scolaires de l'année en cours sont à renvoyer avant le dimanche 25 mai 2025

La capacité d'accueil est limitée à 24 élèves sur les trois niveaux cumulés.

VIE SCOLAIRE ET SPORTIVE :

- Les élèves de la section seront externes ou demi-pensionnaire. Ils bénéficient d'**horaires aménagés** leur permettant de suivre une scolarité normale et de participer aux deux entraînements prévus le mercredi de 12h15 à 13h30 et le vendredi de 15h à 17h (horaires donnés à titre indicatif). Un transport est prévu pour le vendredi. Par contre, ils devront se rendre à la piscine le mercredi par leur propre moyen. Des entraînements à l'océan ou sur le bassin sont organisés dès que les conditions le permettent.
- La scolarité d'un élève intégrant la section est soumise aux mêmes règles générales en vigueur au sein de l'établissement (assiduité, ponctualité, respect, tenue) et une **exemplarité** de tous les instants est attendue. (Un contrat moral devra être signé). Un élève sera exclu de la section si un manquement au contrat est noté.
- **La participation aux différentes compétitions UNSS est obligatoire.** Elles seront programmées le mercredi en fonction d'un calendrier défini en début d'année. Ces confrontations seront un outil efficace pour valider le travail effectué et afficher l'identité sportive de la section.
- **Une licence club compétition FFSS est obligatoire.** Elle peut être prise dans le club support (une licence à tarif préférentiel de 100 euros sur le club de sauvetage côtier de Lège Cap Ferret est à prévoir). La participation aux compétitions fédérales enrichit l'expérience.
- **L'inscription validée, l'élève s'engage à rester en section jusqu'en terminale,** le redoublement entraîne automatiquement l'exclusion de la section.
- Outre les **évaluations scolaires** classiques, une évaluation sportive sera proposée par le référent sportif en charge du groupe, présent aux différents conseils de classe pour assurer la meilleure cohérence possible entre les projets scolaire et sportif de chaque élève membre.
- Outre le cursus scolaire, des formations ponctueront les années du jeune lycéen. A partir de 16 ans, il pourra passer les diplômes de secourisme professionnel PSE1 et PSE2 pendant les vacances scolaires (tarif préférentiel 150 euros chaque formation). A partir de 17 ans, il pourra passer le diplôme du BNSSA qui lui permettra de travailler sur des postes de secours nautiques. La formation du BNSSA se fera sur l'année scolaire.

CONTACTS



Lycée Nord Bassin Simone Veil
128 avenue de Bordeaux – B.P. 26
33510 ANDERNOS LES BAINS

Tél : 05.56.82.20.77

Mél : ce.0332724g@ac-bordeaux.fr